

# **PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN**

## **MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE NORMANDIN, TENUE LE LUNDI 8 DÉCEMBRE 2025, À 20 HEURES, AU LIEU DÉSIGNÉ DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES DU CONSEIL MUNICIPAL.

SONT PRÉSENTS :

Mesdames les conseillères Patricia Bernard et Christine Thibeault, messieurs les conseillers Steeve Laliberté, François Potvin, Denis Bourgault et Daniel Cloutier.

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MADAME LA MAIRESSE JACINTHE DOUCET.

EST AUSSI PRÉSENT :

M. Jean-Sébastien Nadeau.

---

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR MADAME LA MAIRESSE :

Madame la mairesse Jacinthe Doucet procède à l'ouverture de l'assemblée à 20 h. Elle salue les personnes présentes et celles qui écoutent la diffusion en simultanée sur YouTube.

---

2025-235

REVUE DE L'ORDRE DU JOUR :

II EST PROPOSÉ par madame la conseillère Patricia Bernard,

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté et qu'il y ait possibilité d'inscrire de nouveaux items à VARIA jusqu'à écoulement de tous les items dudit ordre du jour.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

### **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de l'assemblée par madame la mairesse
2. Revue de l'ordre du jour
3. Déclaration de conflit d'intérêts
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 10-11-2025 et de l'assemblée extraordinaire du 01-12-2025, avec dispense de lecture
5. Suivi du procès-verbal
6. Période de questions en lien avec l'ordre du jour
7. Correspondance
8. Sollicitations, invitations, adhésions
9. Demande d'aide à la voirie locale - PPA-ES
10. Adoption du budget révisé #5 2025 - OMH Maria-Chapdelaine
11. Renouvellement de l'entente de contrôle animalier (Refuge Animal)
12. Autorisation de signature d'un protocole d'entente avec la Maison des jeunes Le Pentagone
13. Engagement d'élaborer et mettre en œuvre un PGA en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux
14. Renouvellement de l'entente de services professionnels en urbanisme avec l'Atelier Urbain
15. Avis de motion - Règlement 623-2025 modifiant le Règlement sur le plan d'urbanisme 423-2011
16. Avis de motion - Règlement 624-2025 modifiant le Règlement de zonage 424-2011
17. Avis de motion et adoption du projet de règlement numéro 625-2025 Programme de crédit de taxes foncières visant à favoriser la construction et l'aménagement de logements locatifs (abroge et remplace le règlement numéro 608-2024)
18. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 627-2025 modifiant le règlement 547-2019 concernant la tarification des biens, services et activités afin de modifier les annexes pour 2026
19. Avis de motion - Règlement 626-2025 taxation 2026
20. Adoption du projet de règlement 623-2025 modifiant le Règlement sur le plan d'urbanisme 423-2011
21. Adoption du projet de règlement 624-2025 modifiant le Règlement de zonage 424-2011
22. Nomination des maires suppléants pour les vingt-quatre prochains mois
23. Démarche MADA - Désignation d'une personne élue responsable des questions Familles et Aînés et création d'un comité de pilotage
24. Rapport des élus
25. Varia
26. Questions du public
27. Prochaine assemblée publique le 15 décembre 2025
28. Levée de l'assemblée

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

**DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS :**

Aucun conflit d'intérêts.

---

2025-236

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 10-11-2025 ET DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 01-12-2025, AVEC DISPENSE DE LECTURE :

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil de la Ville de Normandin ont préalablement pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 10 novembre 2025 et l'assemblée extraordinaire du 1<sup>er</sup> décembre 2025, et ce, au moins quarante-huit heures avant la tenue de la présente assemblée;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

QUE le conseil de la Ville de Normandin adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 novembre 2025 et la séance extraordinaire du 1<sup>er</sup> décembre 2025, tel que déposé à la présente séance.

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

---

**SUIVI DU PROCÈS-VERBAL :**

Aucun suivi.

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS EN LIEN AVEC  
L'ORDRE DU JOUR :**

Une période de questions est accordée aux citoyens présents en lien avec l'ordre du jour.

---

2025-237

**CORRESPONDANCE :**

Aucune correspondance.

---

2025-238

**SOLLICITATIONS, INVITATIONS, ADHÉSIONS :**

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Patricia Bernard,

QUE soient autorisées les contributions, subventions ou adhésions suivantes:

Maison des jeunes Le Pentagone	
Aide financière	2 200 \$
Turnoir provincial M13-M15	
Commandite	rabais temps de glace, maximum 500 \$
Culture Saguenay-Lac-Saint-Jean	
Renouvellement d'adhésion	130 \$

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

NOTE: Les demandes des organismes suivants ont été refusées:  
- Aucun

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

---

2025-239

**DEMANDE D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - PPA-  
ES :**

Dossier: UDE78864 - 92040 (2) - 20250423-007

Sous-volet: Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES)

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Normandin a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

**CONSIDÉRANT QUE** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyé est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

**CONSIDÉRANT QUE** le formulaire de reddition de comptes V-AFI3 a été dûment rempli;

**CONSIDÉRANT QUE** la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2026 de l'année civile au cours de laquelle la ministre les a autorisés;

**CONSIDÉRANT QUE** le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

**CONSIDÉRANT QUE**, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

**CONSIDÉRANT QUE** les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

**EN CONSÉQUENCE:**

**II EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Normandin approuve les dépenses d'un montant de 29 360.02 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-AFI3, conformément aux exigences du ministère des Transports et de la Mobilité durable, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

---

2025-240

**ADOPTION DU BUDGET RÉVISÉ #5 2025 - OMH  
MARIA-CHAPDELAINE :**

**II EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Christine Thibeault,

**QUE** la Ville de Normandin approuve le budget révisé #5 2025 de l'Office municipal d'habitation Maria-Chapdelaine, montrant des revenus de 215 499 \$ et des dépenses de 437 295 \$, résultant en un déficit à répartir de 221 796 \$ pour le secteur Normandin, comportant les ensembles immobiliers #1684 et #2669;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

QUE la Ville de Normandin accepte de concourir au déficit prévu de 2025 pour un montant de 22 180 \$, soit la proportion de 10 % convenue au protocole d'entente signé avec la Société d'habitation du Québec.

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

---

2025-241

**RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE  
CONTRÔLE ANIMALIER (REFUGE ANIMAL) :**

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Steeve Laliberté,

QUE le conseil municipal de Normandin accepte de renouveler l'entente d'opération de la fourrière municipale avec "Le Refuge animal inc.", du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2026, au coût total de 18 949.49 \$ plus taxes.

QUE la mairesse et le directeur général et greffier de la Ville de Normandin soient mandatés pour signer tous les documents nécessaires à cette fin.

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

---

2025-242

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN  
PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA MAISON  
DES JEUNES LE PENTAGONE :**

CONSIDÉRANT l'importance de maintenir les services offerts par la Maison des Jeunes Le Pentagone puisque celle-ci apporte une richesse et du soutien à nos jeunes citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire assurer une pérennité de l'organisme qui doit maintenant assumer des taxes municipales depuis leur déménagement du Centre sportif;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Patricia Bernard,

QUE le conseil municipal de la Ville de Normandin autorise le directeur général et greffier à signer le protocole d'entente avec la Maison des jeunes Le Pentagone et tous autres documents inhérents pour et au nom de la Ville.

QUE selon les modalités propres à ce protocole d'entente, la participation financière sous forme de dons et commandites de la Ville soit de 2 200 \$ en valeur.

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

---

2025-243

**ENGAGEMENT D'ÉLABORER ET METTRE EN  
ŒUVRE UN PGA EN EAU AFIN D'OPTIMISER LA  
GESTION DE SES ACTIFS MUNICIPAUX :**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Normandin reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme;

CONSIDÉRANT QUE la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état d'offrir des services durables et de qualité aux citoyens;

## **PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

CONSIDÉRANT QUE le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la Ville et à offrir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a pris connaissance du guide relatif au PGA du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (Ministère) ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA;

CONSIDÉRANT QUE la Démarche de gestion des actifs municipaux offre un cadre structuré et des principes clairs pour les actifs ;

CONSIDÉRANT QUE le PGA maximise l'efficacité des ressources humaines et financières en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière proactive;

CONSIDÉRANT QUE la mise en œuvre du PGA contribuera à la résilience et à la pérennité des infrastructures municipales ;

**EN CONSÉQUENCE:**

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Cloutier,

QUE le conseil municipal:

- S'engage à élaborer et mettre en œuvre un PGA en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux;
- S'engage à transmettre, au Ministère au plus tard le 31 décembre 2026 le sommaire PGA-Eau et les informations requises par ce dernier;
- Approuve le document "Démarche de gestion des actifs municipaux en eau" et autorise le dépôt des documents auprès du Ministère.

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

---

2025-244

**RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE  
SERVICES PROFESSIONNELS EN URBANISME  
AVEC L'ATELIER URBAIN :**

CONSIDÉRANT qu'une proposition de renouvellement du contrat de services professionnels a été déposée par l'Atelier Urbain pour l'année 2026 et que le conseil juge l'offre intéressante;

**EN CONSÉQUENCE:**

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Steeve Laliberté,

QUE le conseil de la Ville de Normandin accepte le renouvellement du contrat de services professionnels en urbanisme déposé par l'Atelier Urbain pour l'année 2026, au coût variable de 121 à 136 \$ par heure travaillée plus les taxes applicables, sans excéder un montant maximal de 20 000 \$, avant taxes, plus les frais de déplacement s'il y a lieu, le tout plus amplement décrit au contrat de service numéro 2026107 faisant partie intégrante de la présente comme s'il était ici au long reproduit;

QUE le directeur général et greffier soit autorisé à signer l'offre de service, pour et au nom de la Ville de Normandin.

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

---

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

2025-245

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 623-2025  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE PLAN  
D'URBANISME 423-2011 :

Madame la conseillère Christine Thibeault, donne avis de motion à l'effet que sera adopté à une séance subséquente, le règlement 623-2025 modifiant le Règlement sur le plan d'urbanisme 423-2011 visant l'objectif suivant:

- Ajouter les usages habitation et mixtes à la liste des usages compatibles dans l'affectation commerciale.

Une dispense de lecture est également donnée pour l'adoption du règlement.

---

2025-246

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 624-2025  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 424-  
2011 :

Madame la conseillère Christine Thibeault , donne avis de motion à l'effet que sera adopté à une séance subséquente, le règlement 624-2025 modifiant le Règlement de zonage 424-2011 visant les objectifs suivants:

- Modifier le libellé du règlement relatif aux garages privés et abris d'auto isolés afin de clarifier que la superficie prévue s'applique à l'ensemble de ces garages et abris d'auto;
- Retirer les références à la zone C11 dans le règlement, qui a été abolie en 2014 par le règlement 468-2014;
- Autoriser les constructions et ouvrages liés aux fonctions urbaines résidentielles dans l'affectation urbaine, aux abords des routes 169 et 373.

Une dispense de lecture est également donnée pour l'adoption du règlement.

---

2025-247

AVIS DE MOTION ET ADOPTION DU PROJET  
DE RÈGLEMENT NUMÉRO 625-2025  
PROGRAMME DE CRÉDIT DE TAXES  
FONCIÈRES VISANT À FAVORISER LA  
CONSTRUCTION ET L'AMÉNAGEMENT DE  
LOGEMENTS LOCATIFS (ABROGE ET  
REPLACE LE RÈGLEMENT NUMÉRO 608-  
2024) :

Monsieur le conseiller Denis Cloutier, par la présente:

- Donne avis de motion avec dispense de lecture à l'effet que sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 625-2025 Programme de crédit de taxes foncières visant à favoriser la construction et l'aménagement de logements locatifs;
- Dépose le projet du règlement numéro 625-2025 Programme de crédit de taxes foncières visant à favoriser la construction et l'aménagement de logements locatifs;
- Avise que ce règlement abroge et remplace le règlement 608-2024.

Un projet de ce règlement est présenté et déposé séance tenante.

---

2025-248

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE  
RÈGLEMENT NUMÉRO 627-2025 MODIFIANT LE  
RÈGLEMENT 547-2019 CONCERNANT LA  
TARIFICATION DES BIENS, SERVICES ET  
ACTIVITÉS AFIN DE MODIFIER LES ANNEXES  
POUR 2026 :

Monsieur le conseiller Denis Bourgault, donne avis de motion à l'effet que sera adopté, à une assemblée subséquente, un règlement numéro 627-2025 modifiant le règlement 547-2019 concernant la tarification des biens, services et activités afin de modifier les annexes pour 2026.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

Un projet de ce règlement est également présenté séance tenante.

Une dispense de lecture est également donnée pour l'adoption.

---

2025-249

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 626-2025  
TAXATION 2026 :**

Madame la conseiller Christine Thibeault, donne avis de motion à l'effet que sera adopté, à une séance subséquente, un règlement ayant pour objet la fixation de taux variés de taxes foncières, des tarifs pour services municipaux, des taux pour la location des terrains des maisons mobiles et des conditions de perception pour l'exercice financier 2026.

Un projet de ce règlement est présenté et déposé séance tenante.

Une dispense de lecture est également donnée pour l'adoption du règlement.

---

2025-250

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 623-  
2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE PLAN  
D'URBANISME 423-2011 :**

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Patricia Bernard,

QUE le conseil de la ville de Normandin adopte le projet de règlement 623-2025 modifiant le Règlement sur le plan d'urbanisme 423-2011 visant l'objectif suivant:

- Ajouter les usages habitation et mixtes à la liste des usages compatibles dans l'affectation commerciale.

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

---

2025-251

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 624-  
2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE  
424-2011 :**

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Patricia Bernard,

QUE le conseil de la ville de Normandin adopte le projet de règlement 624-2025 modifiant le Règlement de zonage 424-2011 visant les objectifs suivants:

- Modifier le libellé du règlement relatif aux garages privés et abris d'auto isolés afin de clarifier que la superficie prévue s'applique à l'ensemble de ces garages et abris d'auto;
- Retirer les références à la zone CII dans le règlement, qui a été abolie en 2014 par le règlement 468-2014;
- Autoriser les constructions et ouvrages liés aux fonctions urbaines résidentielles dans l'affectation urbaine, aux abords des routes 169 et 373.

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

---

2025-252

**NOMINATION DES MAIRES SUPPLÉANTS POUR  
LES VINGT-QUATRE PROCHAINES MOIS :**

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Christine Thibeault,

QUE les responsabilités au poste de maire suppléant, tel qu'indiqué dans l'article 56 de la Loi sur les Cités et villes, soient assumées pour chacune des périodes inscrites à l'élu(e) désigné(e) tel que ci-après:

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

Du 1 <sup>er</sup> novembre 2025 au 28 février 2026:	Siège #1, Mme la conseillère Patricia Bernard
Du 1 <sup>er</sup> mars 2026 au 30 juin 2026:	Siège #2, M. le conseiller Steeve Laliberté
Du 1 <sup>er</sup> juillet 2026 au 31 octobre 2026:	Siège #3, M. le conseiller François Potvin
Du 1 <sup>er</sup> novembre 2026 au 28 février 2027:	Siège #4, M. le conseiller Denis Bourgault
Du 1 <sup>er</sup> mars 2027 au 30 juin 2027:	Siège #5, Mme la conseillère Christine Thibeault
Du 1 <sup>er</sup> juillet 2027 au 31 octobre 2027:	Siège #6, M. le conseiller Daniel Cloutier

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

---

2025-253

**DÉMARCHE MADA - DÉSIGNATION D'UNE PERSONNE ÉLUE RESPONSABLE DES QUESTIONS FAMILLES ET AÎNÉS ET CRÉATION D'UN COMITÉ DE PILOTAGE :**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Normandin a confirmé sa participation le 10 juin 2024 à une demande collective d'aide financière pour l'élaboration d'une politique MADA dans le cadre du Programme de soutien à la démarche municipalité amie des aînés, volet I, sous la coordination de la MRC de Maria-Chapdelaine;

**CONSIDÉRANT QU'**à la suite de l'acceptation de la subvention octroyée par le secrétariat aux aînés dans le cadre du programme de soutien à la démarche municipalité amie des aînés, volet I , la Ville de Normandin désire réaliser la démarche MADA;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Normandin entend réaliser la démarche conformément aux engagements tels que mentionnés dans la convention d'aide financière;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Normandin avait déjà nommé une personne responsable des questions Familles et Aînés lors de la précédente politique Famille, Aînés et Saines Habitudes de vie;

**EN CONSÉQUENCE:**

**Il EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Patricia Bernard,

**QUE** le conseil de ville

- Nomme Madame Christine Thibeault à titre de personne élue responsable des questions Familles et Aînés;

Laquelle personne aura le mandat :

- De collaborer à la mise à jour de la politique et du plan d'action;
- De représenter les intérêts des familles et des personnes aînées auprès du conseil de ville lors des séances régulières;
- D'assurer le lien entre le comité de pilotage et le conseil municipal ou de ville.

- Collabore à la création d'un comité de pilotage représentatif du milieu sous la présidence de la personne responsable des questions Familles et Aînés et dont au moins deux sièges sont réservés à des personnes aînées. Il est suggéré d'avoir une représentation de la famille, de la jeunesse et des nouveaux arrivants.

Lequel comité sera composé des membres suivants : M. Éric Bhérer (directeur des loisirs et de la culture), Mme Julie Fortin (responsable des communications, des loisirs et de la culture), Mme Christine Thibeault (RQFA), Lorena Ledesma (nouveaux arrivants), Diana Munoz (aînés et nouveaux arrivants), Mme Ginette Frigon (aînés), Mme Marie-Pier Lemelin (jeunes familles) et Mme Lucie Savard (Club des retraités)

# **PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

Lequel comité aura le mandat :

- De réaliser les étapes de la démarche conformément aux principes inhérents à la concertation et à la participation citoyenne et sociale;
- De recommander la politique et son plan d'action au conseil municipal ou de ville;
- D'assurer la mise en place de mécanismes de mise en oeuvre et de suivi du plan d'action.

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

---

## **RAPPORT DES ÉLUS :**

Chaque membre du conseil municipal informe l'assemblée des activités auxquelles il a pris part depuis l'assemblée précédente.

---

## **VARIA :**

Aucun varia.

---

## **QUESTIONS DU PUBLIC :**

Une période de questions est accordée aux citoyens présents.

---

2025-254

PROCHAINE ASSEMBLÉE PUBLIQUE LE 15  
DÉCEMBRE 2025 :

---

2025-255

## **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :**

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

QUE l'assemblée soit et est close à 20 heures 31.

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

---

Jacinthe Doucet, mairesse

---

Jean-Sébastien Nadeau  
Directeur général et greffier